

AFFAIRE N° 19. - Acquisition du terrain FERRERE à la
BRETAGNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 6 MAI 1970, vous aviez donné votre accord quant au principe de la création d'un cimetière sur le terrain FERRERE à la BRETAGNE.

Les enquêtes géologique et de comode et incommode étant réalisées et le Conseil Départemental d'Hygiène ayant par ailleurs émis un avis favorable en ce qui concerne l'opération projetée, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain de 2 500 m² que le propriétaire consent à nous céder pour le prix de 2 000 000 de Frs CPA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt que la C.A.E.C.L. nous a consenti pour l'achat de cet immeuble, au chapitre 904, article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

lu
Saint-Jeu, le 9 novembre 1971
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des Affaires Financières
M. P. Abacon